

- Covéa Actions Amérique
- Covéa Actions Amérique Mid Cap
- Covéa Actions Asie
- Covéa Actions Croissance
- Covéa Actions Europe Hors Euro
- Covéa Actions Europe Opportunités
- Covéa Actions France
- Covéa Actions Investissement
- Covéa Actions Japon
- Covéa Actions Monde
- Covéa Actions Rendement
- Covéa Actions Solidaires
- Covéa Horizon 2029
- Covéa Aeris
- Covéa Aqua
- Covéa Euro Souverain
- Covéa Euro Spread
- Covéa Flexible ISR
- Covéa Haut Rendement
- Covéa Moyen Terme
- Covéa Multi Absolute Return
- Covéa Multi Emergents
- Covéa Multi Europe
- Covéa Multi Monde
- Covéa Multi Small Cap Europe
- Covéa Oblig Inter
- Covéa Obligations
- Covéa Obligations Convertibles
- Covéa Patrimoine
- Covéa Perspectives Entreprises
- Covéa Profil Dynamique
- Covéa Profil Modéré
- Covéa Profil Offensif
- Covéa Rendement Réel
- Covéa Ruptures
- Covéa Solis
- Covéa Terra
- Covéa Multi Immobilier
- Covéa Sécurité

Paris, le 23 janvier 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) de l'un ou plusieurs Organismes de Placement Collectif (OPC) de Covéa Finance (la Société de gestion) mentionnés ci-dessus et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Par la présente note, nous vous informons que dans le cadre de la mise à jour annuelle de frais et scénarii de performance, des modifications complémentaires ont été apportées dans la documentation réglementaire de votre OPC.

Ces modifications, entrant en vigueur le 27 janvier 2025, vous sont développées ci-après :

1. Ajout d'un seuil minimal d'investissements durables

Les annexes précontractuelles SFDR des OPC listés ci-après sont mises à jour, présentant désormais les seuils d'investissements durables minimaux dans le tableau ci-après. En fonction de l'OPC concerné, ces investissements pourront avoir un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

OPC	Seuils d'investissements durables	Alignement sur la taxinomie de l'UE
Covéa Action Amérique	20%	Non
Covéa Actions Croissance	20%	Non
Covéa Actions Europe Opportunités	20%	Oui

Covéa Actions Investissement	20%	Non
Covéa Actions Monde	20%	Non
Covéa Profil Dynamique	20%	Oui
Covéa Profil Offensif	20%	Oui
Covéa Ruptures	20%	Non

2. Prise en charge des frais valorisateurs

Pour rappel, depuis le 4 janvier 2024, les frais de fonctionnement et autres services sont supportés par votre OPC (frais liés aux travaux menés par le commissaire aux comptes, éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par votre OPC, éventuels frais liés à la distribution transfrontalière). Désormais, votre OPC supportera également les frais liés aux travaux du valorisateur.

3. Arrivée à échéance du label Relance

Le droit d'usage du label Relance est ouvert pour 4 ans à compter de son octroi. Par conséquent, les fonds Covéa Actions France et Covéa Perspectives Entreprises verront leur droit d'usage du label expirer le 27 janvier 2025.

Ainsi, les exigences suivantes liées au label Relance ne s'appliqueront désormais plus à ces fonds :

- Investissement à hauteur de 10% minimum de l'actif net dans des sociétés qui occupent moins de 5000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros et/ou dont le total de bilan n'excède pas 2 milliards d'euros et/ou dont la capitalisation boursière est ou a été inférieure à 2 milliards d'euros au cours de l'un des quatre derniers exercices comptables ;
- Exclusion des investissements dans les sociétés dont les activités sont directement liées au charbon et, lorsque la donnée est disponible, les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.

Par ailleurs, certaines précisions ont été ajoutées dans la stratégie d'investissement de ces OPC, afin de mieux refléter leur gestion. Ainsi, le prospectus et le DIC sont complétés sur le processus d'analyse financière et de sélection des valeurs en portefeuille.

4. Suppression contrainte de liquidité 10%

A compter du 27 janvier 2025, Covéa Sécurité pourra détenir des liquidités au-delà de la limite de 10% maximum de l'actif précédemment établie.

5. Evolution de l'exposition au risque de taux de 110% à 200%

- Covéa Moyen Terme
- Covéa Oblig Inter
- Covéa Haut Rendement
- Covéa Obligations
- Covéa Rendement Réel
- Covéa Euro Spread
- Covéa Euro Souverain
- Covéa Obligations Convertibles

Afin de tenir compte de la possibilité offerte de mise en pension de titres de créances et instruments du marché monétaire, l'exposition maximale au risque de taux des fonds listés ci-dessus évolue, de 110% à 200% maximum de l'actif net.

Ces modifications n'impactent pas la stratégie d'investissement, ni le profil de risque des OPC.

6. Réintégration de l'approche en sélectivité de 20%

Afin de conserver un positionnement permettant de communiquer de manière centrale sur la prise en compte de caractéristiques extra-financière conformément à la position recommandation AMF 2020-03, il a été décidé de réintégrer aux OPC Covéa Aeris et Covéa Actions Solidaires l'approche en sélectivité consistant à atteindre un taux d'exclusion minimum de 20% de l'univers d'investissement, obtenu par l'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion, et par l'exclusion des notations ESG les plus basses de l'univers.

7. Fonds profilés

- Covéa Profil Modéré
- Covéa Profil Dynamique
- Covéa Profil Offensif

A compter du 27 janvier 2025 et afin de permettre davantage de flexibilité dans la gestion du fonds, le ratio d'investissement en OPC « sans critère de classification » est supprimé.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le document d'informations clés pour l'investisseur (DIC), le prospectus modifiés de votre OPC seront disponibles sur le site www.covea-finance.fr à compter du 27 janvier 2025.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.